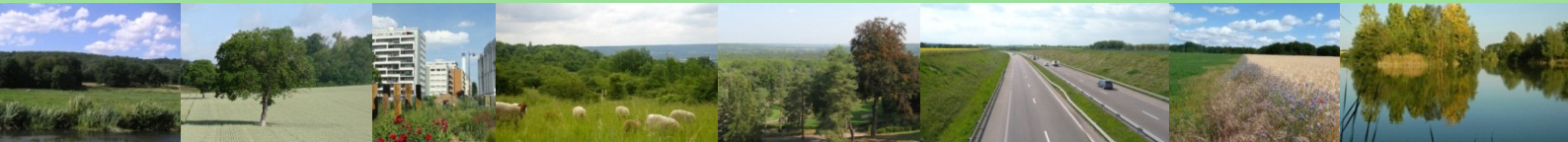


Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



COMITE REGIONAL TRAMES VERTE ET BLEUE

Réunion d'installation

Mercredi 05 octobre 2011, de 15h00 à 18h00

Auditorium Nicolas FROCHOT, 5 rue Leblanc, 75015 Paris

Compte-rendu

Annexe jointe : bilan des interventions en séance

Introduction

Le Comité Régional Trames Verte et Bleue (CRTVB) est associé à l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), pour lequel son avis doit être recueilli.

La réunion de lancement de ce Comité a consisté en quatre présentations incluant des temps de questions/réponses et de débats.

Ces présentations ont abordé les points suivants :

- Composition et fonctionnement du Comité Régional Trames Verte et Bleue
- Présentation du Schéma Régional de Cohérence Ecologique
- Étude des enjeux et composantes de la trame verte et bleue
- La concertation pour le SRCE

A la suite des présentations, quatre témoignages ont permis d'engager un temps de débat, en revenant sur les points marquants de la réunion.

Les présentations sont dès à présent accessibles à l'adresse ci-dessous :

<http://extranet.srce-idf.fr/>

Login : accesgeneral

Mot de passe : srceidf

Mode d'emploi du compte-rendu

Ce compte-rendu et son annexe ont vocation à compléter les présentations en restituant les échanges qui sont intervenus tout au long de la réunion, de façon synthétique et thématique.

- # Les questions et remarques des participants sont signalées en italique.
 - Les réponses apportées par les pilotes de la démarche (Etat et Région) sont signalées après une flèche verte.

Composition du CRTVB & gouvernance de la démarche	3
Communication sur la trame verte et bleue.....	4
Calendrier de la démarche & articulation avec les autres démarches	5
Périmètre et mise en œuvre de la trame verte et bleue & du SRCE	6
Liste des espèces	8

Ont été vos interlocuteurs au cours de cette réunion : le service Nature, paysage, ressources de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) en Île-de-France ; et le service Patrimoine et ressources naturels de la Direction de l'Environnement du Conseil régional d'Île-de-France.

Ces services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

- Pour le Conseil régional : Hélène COLAS, helene.colas@iledefrance.fr
- Pour la DRIEE : Caroline VENDRYES, caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr

Questions-réponses et débats

Composition du CRTVB & gouvernance de la démarche

- # *Quelle forme prendront les échanges entre les réunions du Comité Régional?*
 - Le SRCE ne sera pas élaboré sans échanges intermédiaires, dont les modalités précises restent à déterminer. Des temps de concertation sont prévus, notamment sous la forme d'ateliers, ainsi que des outils de communication intermédiaires, un extranet, etc.

- # *Le Comité de projet élargi inclut les Conseils généraux. Leur association a notamment été engagée à l'occasion du partage de données, mais il y a une volonté de leur part d'être davantage associés à la concertation.*

- # *Les habitants / usagers seront-ils seulement consultés lors de l'enquête publique ? Ne peuvent-ils pas être associés à la démarche d'élaboration du SRCE ?*
 - L'élaboration du SRCE n'est pas une démarche de débat public, mais d'association de toutes les parties concernées par leurs représentants, comme c'est le cas par exemple dans le cadre du Comité Régional. L'enquête publique interviendra après une information des communes et une consultation des collectivités supra-communales.
 - Il est difficile d'en faire beaucoup plus notamment à cause du délai imposé par les Lois Grenelle. Une association plus forte des habitants et usagers prendrait beaucoup de temps.
 - Par ailleurs, si la trame verte et bleue régionale peut impacter le quotidien, c'est surtout par le biais des documents d'urbanisme que son impact sera le plus notable. C'est bien à cette échelle locale ou supra locale que se joue la mise en œuvre de la trame verte et bleue. C'est donc lors de la rédaction des documents d'urbanisme que le contact avec le citoyen sera le plus pertinent.

- # *Le monde socioprofessionnel, qui risque d'être fortement impacté par la mise en place de la trame verte et bleue, est finalement assez peu représenté dans le Comité régional. Les entreprises ne sont représentées que par le Club Infrastructures Linéaires et Biodiversité, ainsi que par l'AFINEGE et le MEDEF, ce qui est relativement faible compte tenu de la forte présence des entreprises en Île-de-France. C'est d'autant plus problématique que les entreprises expriment leur crainte d'une complexification des démarches administratives pour les autorisations, et une méconnaissance de l'impact de la trame verte et bleue sur leur activité.*

Au-delà, la composition relativement réduite du Comité régional TVB est-elle de nature à représenter la diversité des acteurs du territoire ?

- La composition du Comité Régional francilien a fait l'objet d'une réflexion importante et a volontairement été resserrée. Les choix réalisés visent à conserver un nombre relativement limité de participants pour pouvoir être efficace et à respecter les équilibres déterminés par le décret d'application de la loi Grenelle II qui définit la composition attendue des Comités régionaux TVB.
 - Par ailleurs, s'il n'est pas possible d'inclure tous ceux qui se sentent concernés par le SRCE dans le Comité régional, les membres de celui-ci ont vocation à jouer un rôle de relais par rapport aux instances qu'ils représentent. Il appartient ainsi à chaque organisme de faire remonter les informations pertinentes *via* la personne mandatée. De nombreuses fédérations professionnelles peuvent ainsi intervenir à travers leurs représentants dans le Comité.
 - De plus, tout ne se décide pas exclusivement dans le Comité régional Trames Verte et Bleue. Les différents groupes de travail, dits « ateliers », qui se tiendront de décembre 2011 à juin 2012 seront l'occasion de contributions multiples de la part de tous ceux qui ont exprimé le souhait de participer à la démarche.
- # *Les ateliers mis en place pour l'élaboration du SRCE comporteront-ils uniquement les personnes ou organismes représentés dans le CRVTB ?*
- Les ateliers techniques seront ouverts à plus de structures que les seuls organismes constituant le Comité régional. C'est notamment le cas des ateliers territoriaux qui ont vocation à rassembler les représentants des territoires infrarégionaux.
 - Par ailleurs, l'État et la Région sont ouverts à une diffusion de l'information à un large public.

Communication sur la trame verte et bleue

- # *Une observation des représentations de la trame verte et bleue montre qu'elles sont le plus souvent basées sur une vision linéaire et des figurés verts de type forestier (ex. l'aménagement arboré de bords de routes). Si l'on communique sur la trame verte et bleue de cette manière, l'effet risque d'être peu convaincant, vis-à-vis des élus, du grand public, etc. Il faut être intelligible sans être trop simple et réducteur.*
- La préparation des documents de présentation de la démarche répond à un besoin de clarté, de simplicité et de concision. La remarque est retenue et sera prise en compte à l'avenir.
- # *Il sera important de réfléchir au vocabulaire utilisé et de bien définir les termes employés au cours de la démarche, notamment lors des ateliers. En effet, les termes employés en matière de préservation de la biodiversité sont souvent interprétés de façon variée et parfois erronée.*

Il faudrait également mieux mettre en valeur la trame bleue dans la cartographie en milieu urbain.

De même, il est important de communiquer sur le peu de visibilité des impacts des actions favorables à la mobilité et la circulation des plus grands types d'animaux (ex. cerfs). Restaurer des corridors ne signifie pas qu'un grand nombre d'espèces va soudainement se déplacer sur les espaces constitutifs de la trame verte et bleue.

- # *Il y a un enjeu fort de communication sur la trame verte et bleue en Ile-de-France, notamment en direction du grand public et des élus de communes. L'entrée « paysage » ne serait-elle pas adaptée à cette communication ?*
 - L'entrée paysagère est adaptée et sera effectivement utilisée lors de la communication à certaines étapes. Elle ne représente pas, pour autant, la seule méthode d'illustration ou de sensibilisation à la trame verte et bleue.

- # *Comment fonctionnera l'assistant à maîtrise d'ouvrage (en cours de recrutement) en termes de communication et de concertation ?*
 - La méthode de travail de l'assistant à maîtrise d'ouvrage reste encore une question ouverte et sera déterminée une fois qu'il sera choisi.

Calendrier de la démarche & articulation avec les autres démarches

- # *Sur l'articulation du calendrier du SRCE et du SDRIF : ce dernier est censé être achevé techniquement pour lancer la procédure de consultation et d'enquête publique en juin 2012, alors que le SRCE pourrait voir son élaboration étalée jusque fin 2012. Sera-t-on en mesure d'avoir une vision suffisamment avancée du SRCE pour pouvoir le prendre en compte dans le SDRIF ?*
 - Les calendriers des deux schémas convergent. Lorsque le projet de SDRIF révisé sera finalisé, au plus tard en décembre 2013, celui du SRCE sera tout juste approuvé. Les deux processus ont ainsi vocation à se rejoindre et à être articulés.

- # *Le délai de la consultation des collectivités avant enquête publique, prévue d'août à octobre 2012, inquiète. Notamment, le temps laissé aux Conseils généraux pour s'exprimer sur le projet de SRCE pourrait s'avérer trop court, et ce pour plusieurs raisons : le mois d'août n'est pas favorable et les délais légaux de mobilisation des assemblées délibérantes contraignent les calendriers de réponse..*
 - Les services de l'Etat et de la Région sont actuellement dans une phase de préparation de l'élaboration du SRCE. Le calendrier n'est pas calé au jour près. Les pilotes de la démarche ne souhaitent pas imposer de délai trop serré aux collectivités infrarégionales et les contraintes de celles-ci seront prises en compte.

- Par ailleurs, un maximum d'informations sera fourni en amont de la consultation aux collectivités, à travers les membres du Comité régional notamment, afin que les acteurs de la décision puissent être informés le plus tôt possible et s'approprier la démarche. Si cela ne règle pas entièrement les difficultés liées au calendrier, la co-construction permet de les limiter.

- # *Le Conseil régional d'Ile-de-France et l'État ne doivent pas attendre la mise en œuvre du SRCE pour faire des recommandations sur les enjeux écologiques lors de l'élaboration de documents d'urbanisme.*
 - Le Conseil régional et la DRIEE le font déjà lors de l'élaboration ou de la révision des PLU.
 - L'idée est aussi de profiter de l'élaboration du SRCE pour faire remonter les bonnes pratiques locales à l'échelle régionale.
 - L'État et la Région espèrent avoir, dans les deux prochaines années, un ensemble clair et cohérent de recommandations environnementales, avec les schémas élaborés ou en cours d'élaboration outre le SRCE (Schéma Régional Climat-Air-Energie, Schéma Régional Eolien, etc.).

- # *Le Schéma départemental des carrières peut lui-aussi être utile lors des travaux du Comité régional Trames verte et bleue.*

Périmètre et mise en œuvre de la trame verte et bleue du SRCE

- # *Pourra-t-on disposer des fichiers SIG des cartes produites dans le cadre du SRCE, afin de les recouper avec celles des organismes partenaires de la démarche ? A quelle échelle seront élaborées ces cartes ?*
 - Les données SIG issues du SRCE pourront être mises à disposition des acteurs qui le souhaitent à l'issue de l'élaboration.
 - L'échelle de restitution du SRCE prévue est le 1 /100000ème. Si certaines cartes du SRCE pourront aller à une échelle plus fine, de façon générale ce sera plutôt l'objet des documents d'urbanisme élaborés ou révisés après l'adoption du SRCE.

- # *Quels seront les outils de mise en œuvre du SRCE ?*
 - Guides, fiches-outils, cahier des charges, etc., sont autant d'éléments qui pourraient être définis dans le SRCE afin d'en faciliter la mise en œuvre. En tout état de cause, les outils de mise en œuvre du SRCE seront co-construits dans les ateliers thématiques. L'idée est de s'appuyer aussi sur ce qui existe déjà, afin de faire émerger collectivement des outils franciliens sur la base des enjeux identifiés et des contributions recueillies.

- L'État et la Région insistent fortement sur le relais que représentent les porteurs de projets pour la mise en œuvre de la TVB au niveau local.

- # *Les forêts ne doivent pas être prises en compte uniquement dans la sous-trame forestière. En effet, elles participent à la fonctionnalité de tous les types de sous-trames, vertes et bleue.*

- # *La gestion différenciée est-elle une approche qui peut contribuer à la mise en place de la trame verte et bleue ? La question se pose aujourd'hui en termes de surface agricole exploitable, qui pourrait se trouver réduite.*
 - La trame verte et bleue sera co-construite avec les agriculteurs. Les problématiques liées aux surfaces agricoles exploitables seront prises en compte dans les travaux des ateliers à venir.
 - Rien n'est imposé, l'ensemble de la démarche n'en est pour l'instant qu'au stade de la réflexion. Une logique de gel des terres est hors de propos.

- # *Tous les cours d'eau seront-ils pris en compte ? Les cours d'eau constituent-ils des ensembles homogènes dans la trame verte et bleue, ou y a-t-il des sous-trames spécifiques aux cours d'eau ?*
 - Dans le SRCE d'Ile-de-France, tous les cours d'eau sont considérés dans la réflexion sur la sous-trame aquatique. Les cours d'eau et canaux classés seront pris en compte, ainsi que les espaces de mobilité des cours d'eau et les zones humides identifiées comme importantes pour la préservation de la biodiversité.
 - Chaque cours d'eau constitue une continuité dans le SRCE. Le principe des sous-trames et des axes d'analyse retenu pour le SRCE francilien permet de croiser la réflexion sur les différents milieux, en particulier les zones humides.

- # *Le niveau régional est-il pertinent pour aborder la question des zones humides ?*
 - Le Comité régional Trames Verte et Bleue a vocation à travailler à plusieurs échelles, et pas seulement à l'échelle régionale. Plusieurs initiatives visant à identifier les zones humides franciliennes permettront de les intégrer au travail à venir.

- # *Il faudra être vigilant pour éviter d'arriver à un grand vide au centre du territoire francilien, correspondant à Paris, quand sera élaboré la trame verte et bleue.*
 - Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CRSPN) avait envisagé de définir une sous-trame urbaine, mais finalement ses membres ont craint que la distinction avec les autres sous-trames ne soit pas pertinente et ne conduise à isoler la trame verte et bleue en milieu urbain.
 - En revanche, chacune des sous-trames (boisée, herbacée, grandes cultures, bleue) fera l'objet d'une analyse en milieu urbain. La zone urbaine dense est bien considérée dans ce travail.

- # *Dans un contexte francilien marqué par la perméabilité entre zones urbaines et périurbaines, il sera important d'établir une bonne articulation entre la trame verte et bleue et la conception / l'aménagement urbains. Cela rejoint également ce qui sera fait dans le cadre du SDRIF.*

Liste des espèces

- # *Quand les listes des espèces seront-elles arrêtées ?*
- Dans la perspective de l'élaboration de la trame verte et bleue, ont été distingués deux types d'espèces :
 - Les espèces dites « de cohérence TVB » au niveau national, vis-à-vis desquelles l'Île-de-France a une responsabilité par rapport aux autres régions, et dont la liste n'est pas encore définitivement arrêtée. Elle doit être validée par le Comité national Trames Verte et Bleue et figurer dans le projet d'orientations nationales en cours de consultation.
 - Les espèces retenues au niveau régional pour l'élaboration du SRCE qui complètent la liste établie au niveau national.
 - La finalisation de la liste nationale devrait intervenir prochainement mais aucune date précise n'a été fixée. La liste francilienne des espèces retenues pour la trame verte et bleue est finalisée mais pourra encore être débattue dans le Comité régional Trames Verte et Bleue.
- # *Pourquoi manque-t-il les espèces piscicoles dans les listes des espèces concernées par la trame verte et bleue ? Elles sont totalement absentes des listes d'espèces sensibles à la fragmentation et dont la préservation est un enjeu.*
- Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel a donné un avis sur les poissons comme sur les autres espèces, à l'occasion des travaux avec le MNHN sur les espèces de cohérence TVB. Ainsi, nous serons en mesure de disposer d'une liste de poissons dans la liste régionale d'Île-de-France. En revanche, ils ne sont pas présents dans la liste des espèces de cohérence TVB telle que proposée dans les orientations nationales.

Interventions des Grands Témoins

Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe au Maire de Paris chargée des espaces verts

Nous travaillons sur la thématique de la biodiversité à Paris depuis deux ans. Nous avons lancé une concertation avec les habitants, des habitants, des ONG... La question de la trame verte et bleue a été abordée, y compris par des expérimentations sur des voies de promenade urbaine ou des sites-pilotes, où nous avons mis en évidence un potentiel fort de trame verte et bleue en milieu urbain, à Paris et en lien avec les communes riveraines. Outre les canaux, qui sont parisiens mais s'étendent aussi au-delà de la ville-centre, nous avons aussi la « petite ceinture », qui est connectée aux territoires voisins via les voies ferrées, et la Seine.

Nous souhaitons nous engager plus finement sur le territoire parisien – sachant que cela intéresse d'autres villes qui s'urbanisent et se densifient. Il est important de ne pas travailler seul, mais en lien avec d'autres territoires. L'étude en cours autour des canaux montre qu'il y a une appétence pour ce sujet, du côté des habitants et des communes riveraines. Il y a un potentiel encore inexploité.

Du côté parisien, il s'agit aussi d'être moins fermé, en termes de paysage et de mobilité notamment. L'enjeu des usages de la trame verte et bleue est évidemment déterminant. Enfin, nous essayons de travailler en lien avec les architectes, de concevoir un urbanisme original. Par exemple, les voies sur berges ont été réalisées en prenant en compte la biodiversité.

Christian COLLIN, administrateur de l'Agence de l'eau et membre du Comité de Bassin Seine-Normandie

La méthode employée aujourd'hui dans le cadre du SRCE, avec une gouvernance à 4 ou 5, est utilisée depuis 1964 par le Comité de Bassin. Ce dernier a une grande expérience d'interactions d'acteurs et de consensus. De plus, celui-ci a permis pour la première fois d'établir une cohérence liée au bassin versant et ainsi une gestion qui correspond à des périmètres cohérents sur le plan géographique (amont-aval).

A plusieurs échéances, notamment dans les années 2020, le Comité de Bassin doit répondre à des orientations nationales mais aussi européennes de bon état écologique des cours d'eau. Il faut inclure dans cette réflexion, outre les questions de l'air et de l'eau, celles des sols et des sédiments. Il faut inclure le vivant sous toutes ses formes.

Les « trames verte et bleue » devraient être toujours au singulier, il faut que ce soit la même trame. Il faut voir les interactions entre espaces verts et bleus. En effet, le bon état écologique relève aussi de la réouverture des cours d'eau, du remembrement, de l'hydro-

morphologie... Le lien entre berges végétalisées et eau a des effets épuratoires pour l'eau et réciproquement. Ce lien vert-bleu est essentiel.

Enfin, un mot sur la perméabilité des sols : l'eau n'a pas qu'une circulation horizontale, mais aussi verticale, via les infiltrations, l'évapotranspiration, etc. Elle a des effets sur le rafraîchissement, ou encore en termes de résorption des îlots de chaleur, et donc également sur les adaptations au changement climatique. Ce prisme peut aussi servir à sortir du cadre purement cartographique des trames verte et bleue, pour intégrer les études en cours de la Mairie de Paris sur la perméabilité des sols : ce zonage pluvial doit permettre une étude fine sur les sols qui relèvent de la responsabilité des collectivités – ce type d'information est facile à intégrer aux documents d'urbanisme, il suffit d'y intégrer les coefficients d'emprise au sol, de pleine-terre dans l'emprise non-bâtie, de perméabilité, d'imperméabilisation, etc. voire le coefficient des sols vivants. Beaucoup de documents d'urbanisme abordent déjà ces questions, les PLU notamment.

Par ailleurs, les êtres humains sont-ils facteurs de cohérence écologique ? La question de la densité permet aussi d'aborder celle du bien-être lié à l'eau. Il y a une synergie à trouver. Quels sont les infrastructures, les équipements à mettre en place pour faire des opérations d'intérêt public ou d'urbanisme ? Il faut réfléchir sous ce prisme pour que la ville ne soit pas vue uniquement comme une coupure.

Patrick PELLE, Club des infrastructures linéaires et biodiversité et Directeur régional du Val-de-Seine GRTgaz

Les infrastructures linéaires sont les gazoducs haute-pression, les lignes électriques haute-tension, les routes et les voies ferrées. Ces infrastructures ont la particularité de fragmenter les territoires, même si cela dépend du lieu, de l'infrastructure, de la configuration.

Des études montrent aussi que ce sont des lieux de pénétration, de renouvellement voire de propagation de la biodiversité.

Sur cette base, le Club a estimé que le Comité régional Trames Verte et Bleue serait un lieu d'échanges pertinents sur ces infrastructures nécessaires au bien-être des hommes, afin qu'elles intègrent plus fortement la biodiversité.

Bernard MOLLOT, Directeur de la Fédération de Chasse de Seine-et-Marne

La Fédération de Chasse de Seine-et-Marne se sent fortement concernée par la question de la préservation de la biodiversité.

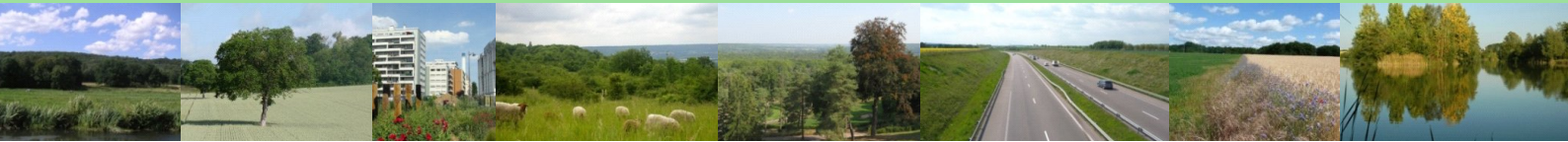
Les questions de franchissement vont-elles être incluses quand il s'agira de parler des grands projets de bâti ? Qu'en sera-t-il également de la gestion des conséquences économiques de la trame, pour les grands propriétaires agricoles qui affectent la biodiversité et les écosystèmes ?

Conclusion

- Au-delà de la trame verte et bleue, **la biodiversité est à prendre en compte dans le SDRIF et en amont des projets d'aménagement** du territoire, et non après.
- Il faudra compter avec la dimension multifonctionnelle des espaces, l'agriculture en premier lieu. L'idée de **construire collectivement** ce projet de trame verte et bleue est donc au cœur de la démarche.
Le travail avec les territoires riverains, avec les bassins de vie, avec les autres Comités régionaux qui se mettront en place, sera également important.
Les outils de lettres d'information et de sites internet seront fournis aux participants.
- Le Comité régional souhaite contribuer à la préservation de la biodiversité, mais pas uniquement à travers la trame verte et bleue : il faut penser cet objectif dans toutes les actions régionales. **Le Conseil régional travaille actuellement sur la généralisation de l'éco-conditionnalité de ses aides.**

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



Crédits photo : Florence Monfort, RCT, PNR Vexin français, PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, Olivier Marchal (PNR HVC), Conseil régional d'IDF

 **île de France**

Hélène Colas

Chargée de mission « SRCE »

Région Île-de-France

Tél. 01 53 85 78 68

helene.colas@iledefrance.fr



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

Caroline Vendryes

Chef de la mission "trame verte et bleue"

DRIEE Ile-de-France

Tél. 01 71 28 44 96

caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr